



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-452

PUBLIÉ LE 30 JUILLET 2025

Sommaire

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2025-07-30-00001 - Arrêté n° 2025-00951 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 3
75-2025-07-30-00002 - Arrêté n° 2025-00952 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 5
75-2025-07-30-00003 - Arrêté n° 2025-00953 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 7
75-2025-07-30-00004 - Arrêté n° 2025-00954 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 9
75-2025-07-30-00005 - Arrêté n°2025-00955 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe (1 page)	Page 11
75-2025-07-30-00006 - Arrêté n°2025-00956 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen. (1 page)	Page 13
75-2025-07-30-00007 - Arrêté n°2025-00957 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe. (2 pages)	Page 15

Préfecture de Police

75-2025-07-30-00001

Arrêté n° 2025-00951 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00951

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 14 juin 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Fédération nationale des métiers de la natation et du sport du Val-de-Marne, à Limeil-Brévannes (94), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. DE GRAEVE Léo (Paris)	M. VIGNON Robin (Val-de-Marne)
Mme LEDET Amandine (Val-de-Marne)	M. ZARZIGHI Igor (Val-de-Marne)
Mme POCIECHA Alexandra (Val-de-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 30 juillet 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-07-30-00002

Arrêté n° 2025-00952 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00952

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 21 juin 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 14^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. LAFON Solal (Seine-Saint-Denis)	M. SIMON Titouan (Seine-Saint-Denis)
M. MATTEI Alexis (Seine-et-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 30 juillet 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-07-30-00003

Arrêté n° 2025-00953 portant délivrance du
maintien des acquis du brevet national de
sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-00953

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 21 juin 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 14^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. EL MAARI Maxime (Paris)	M. PEDUZZI Tom (Loire-Atlantique)
----------------------------	-----------------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 30 juillet 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-07-30-00004

Arrêté n° 2025-00954 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00954

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 19 juin 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société nationale de sauvetage en mer, à Créteil (94), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. JOUILLE Valentin (Val-de-Marne)	M. TERCHI Meissan (Hauts-de-Seine)
M. LIM Vuong-Eric (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 30 juillet 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-07-30-00005

Arrêté n°2025-00955 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours en équipe

Arrêté N° 2025-00955

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250036 du 12 juin 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Equipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 27 juin 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BEDJA Soraya (Paris)	M. GARDET Julien (Bouches-du-Rhône)
--------------------------	-------------------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 30 juillet 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-07-30-00006

Arrêté n°2025-00956 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
premiers secours citoyen.

Arrêté N° 2025-00956

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en premiers secours citoyen.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250034 du 12 juin 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Equipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 27 juin 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours citoyen » organisée par la Délégation territoriale de Paris de la Croix-Rouge Française, à PARIS (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme ASHRAF Afsana (Val-d'Oise) Mme BARLIER Léa (Paris) M. PALERMO Quentin (Isère)	M. PRIGENT Cédric (Finistère) M. WOLF Edouard (Paris) -
---	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 30 juillet 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-07-30-00007

Arrêté n°2025-00957 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours en équipe.

Arrêté N° 2025-00957

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250035 du 12 juin 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Equipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 27 juin 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. DÉJAS Martin (Nord)	M. PEREZ Alexandre (Corse-du-Sud)
M. DONNEZ Clément (Aisne)	M. PEYRES Allan (Gironde)
M. FOURGEOT Thomas (Yonne)	M. RABAUD Maxime (Seine-Saint-Denis)
M. GAUVIN Thomas (Val-de-Marne)	M. ROSIER Mickaël (Corrèze)
M. GIGORY Noé (Bouches-du-Rhône)	M. SMOLKOWICZ Thomas (Gironde)
M. HAFFNER Charles (Haut-Rhin)	M. SOL Lucas (Val-de-Marne)
M. HEYBERGER Xavier (Haut-Rhin)	M. TRAORE Mathia (Essonne)
M. LACROIX Gaëtan (Vaucluse)	M. ZEMKO Vincent (Val-de-Marne)
M. LE GALL Tristan (Cher)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 30 juillet 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ